

**DELIBERATION N°32-BR /2013/CCDS
ATTRIBUTION DU MAPA N°15.F.2013.CCDS
RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE TELEPHONIE A LA CCDS**

Séance du 23 décembre 2013

L'an deux mil treize et le vingt-trois décembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau du conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MADELEINE.

Présents : MM. Jean-Claude MADELEINE, Charles RINGUET, Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE

Absents excuses : William LAZZAROTTO

Membres du Bureau formant la majorité des membres en exercice

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la loi n° loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la délibération n° 35-CC/2013 /CCDS portant modification de la délégation de pouvoir au bureau ;
Vu le rapport d'analyse des offres

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **ATTRIBUE** le MAPA N°15.F.2013.CCDS relatif à la mise en place d'une solution de téléphonie de la CCDS au prestataire suivant :

Agence Entreprises Caraïbes SIRET : 380129866 33031

BP 316

97158 Pointe A Pitre Cedex

Courriel : pole.aoaec@orange.com

Tél : 0 800 801 970 - Fax : 0590603820

Siège Social de l'Entreprise :

**ORANGE SA au capital de 10 595 541 532 euros, 380 129 866 RCS Paris,
domiciliée 78 Rue Olivier de Serres 75505 PARIS CEDEX 15**

Ce marché prévoit la mise en place d'une solution de téléphonie comprenant :

- 1 standard équipé d'un casque sans fil dans chaque entité, CCDS et CIAS, et la possibilité de basculer de l'un à l'autre.
- Un système de messagerie évolué permettant d'avoir des notifications dans sa messagerie électronique est attendu.
- Fourniture de postes téléphoniques : 1 modèle de base et 1 modèle plus évolué - 12 postes de base et 8 postes plus évolués+ un poste de téléconférence.
- Fourniture d'un logiciel de gestion et d'analyse financière des coûts téléphoniques.
- Mise en place d'une passerelle GSM.

Article 3 : **INSCRIT** la dépense correspondante au budget de la CCDS, soit un coût de 16 161.76 euros.

Article 4 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 5
- Nombre de conseillers présents : 3
- Pour : 3
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

Fait et délibéré à Kourou, le 23 décembre 2013

Pour extrait et certifié conforme



Le Président,

Jean-Claude MADELEINE

